

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU COMITE SYNDICAL DU 2 OCTOBRE 2019**

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le mercredi 2 octobre à dix-neuf Heure, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur François DENISSIEUX.

Étaient présents : François DENISSIEUX, Jacques THOMAS, Patrick FIORINI, Olivier SUSINI, Virginie MAS, Michel JEANNOT, Christiane GUICHERD, Patricia MIQUET, Catherine GIORGI, Michelle HUVET.

Étaient excusés : Hervé MASSARDIER (pouvoir à Monsieur THOMAS), Didier PIGNARD, Jean-Pierre JOURDAIN, Gérard EVANGELISTA,

---

**Objet : Décision modificative de budget n°1**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-11,

Vu la délibération D 19 02 10 du 27 mars 2019 portant approbation du budget 2019 du SIM,

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M14,

Monsieur le Président explique que la période estivale a été marquée par plusieurs dépenses d'investissement imprévues dans le budget primitif.

La plus importante concerne la mise en place d'une climatisation à l'accueil de la piscine pour pallier à la chaleur caniculaire et permettre aux agents d'exercer leurs missions sans prendre de risque pour leur santé ou leur sécurité (articles L. 4121-1 et R. 4222-1 du Code du travail).

Dès lors il convient d'apporter au budget primitif 2019 les modifications suivantes dans le budget d'investissement :

	BP 2019	DM n°1	BP + DM 1
020 – Dépenses imprévues investissement	80 000 €	-13 000 €	67 000 €
2158 – Autres matériels et outillages	40 000 €	+13 000€	53 000 €

Après délibération, à l'unanimité,

Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** la DM n°1 telle que présentée ci-dessus.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.**

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise  
au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 2 octobre 2019

Le Président  
des communes  
de ST-BONNET  
de MURE et de  
ST-LAURENT  
de MURE  
François DENISSIEUX

